



Aux membres du Conseil général  
1329 Bretonnières

Municipalité de Bretonnières

Bretonnières, le 30 avril 2026

## Préavis municipal no 1/2026 pour le conseil du 10 juin 2026 - Comptes 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### **I - Préambule**

Les comptes pour l'année 2025, révisés par la fiduciaire Fiprom à Lausanne, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2026. Ils vous sont soumis pour la première fois dans leur nouvelle forme MCH2, raison pour laquelle les comptes 2024 ne figurent pas en comparaison.

En revanche, un certain nombre d'annexes sont désormais obligatoirement jointes au préavis, pour une meilleure lisibilité par chacun de la situation financière de la commune.

	Charges	Revenus	Résultat
Comptes 2024	Fr. 1'406'403.02	Fr. 1'436'279.37	Fr. 29'876.35 excédent de revenus
Budget 2025	Fr. 1'630'002.00	Fr. 1'619'539.00	Fr. 10'463.00 excédent de charges
Comptes 2025	Fr. 1'926'910.92	Fr. 1'934'936.02	Fr. 8'025.10 excédent de revenus

### **II. Quelques remarques particulières** **Comptes de résultats**

#### **Chapitre 0 – Administration générale**

02200.010.00 : les dossiers à traiter par l'administration sont de plus en plus complexes et prennent du temps (contact avec avocat, tribunaux, services de l'Etat, etc). La secrétaire, malgré son taux de 30 %, a fait de nombreuses heures supplémentaires, tout comme la boursière avec la première année de comptabilisation sous MCH2.

02200.3110.00 : le coût du réaménagement des bureaux de l'administration a été moins élevé que budgeté.

02200.3132.00 : en revanche, le coût des honoraires d'archivages avait été sous-estimé, il s'est finalement monté à fr. 17'000.- ; d'autre part, nous avons payé fr. 3'850.- pour la création d'un nouveau site internet par la Sté CCbyCC, montant que nous n'avions pas du tout prévu au budget;

#### **Immeubles administratifs :**

##### **Auberge communale**

02900.3132.00 : la procédure d'expulsion de la tenancière suite à la fermeture du restaurant s'est avérée plus complexe que prévue, des moyens de recours étant disponibles contre chaque décision prise. Les honoraires d'avocat et avance de frais auprès du Tribunal des baux, a déjà coûté plus de fr. 15'000.—à la collectivité.

## Préavis 1/2026 – comptes 2025

02900.4470.00 : les loyers ont été encaissés durant toute l'année, à l'exception de la moitié de décembre qui n'a pas été honorée.

### Congélateur

02901.3411.00 : Nous avons prévu de mettre en place un système de pompage d'eau pour le refroidissement du compresseur, cela n'a pas été fait.

### Battoir, Grande Salle

02902.3010.00 : Les frais de conciergerie ont été beaucoup plus importants que prévus, car même si la salle n'est pas louée très souvent, elle est utilisée de manière régulière (cours de danse, thé d'enterrement, cours de théâtre, etc).

### Terrains agricoles

02910.3140.00 : remblayage du sondage sur le site de l'ancienne déchetterie (exigence de l'Etat)

## Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics, défense

15000.3130.20 : frais liés à la formation Primus (protection incendie) offerte à la population, et organisation d'un plateau apéritif ;

15001.4470.00 : l'ancien local des pompiers a été loué à un tiers jusqu'à fin mai. Depuis lors, il est utilisé pour l'entrepôt de matériel appartenant à la commune.

16100.3140.00 : coût de l'assainissement de la butte de tir, selon préavis 5/2025. Malgré l'important montant, le service des communes de l'Etat a exigé que l'entier de la charge passe comme charge courante dans le compte de résultat 2025 et non pas comme investissement.

16100.4630.00 et 4631.00 : les subventions cantonales et fédérales ne nous parviendront pas avant fin 2026, voire 2027, mais nous les avons déjà comptabilisées en revenu, afin de ne pas péjorer de manière trop importante l'exercice 2025. D'autre part, les communes de Premier et Vaulion devraient aussi participer au coût, la clé de répartition est encore en discussion avec la signature d'une nouvelle convention.

16200.3601.00 / 16200.4510.00 : dissolution du fonds affecté « Abri PC » pour le verser au Canton.

## Chapitre 2 – Formation

21800.3612.00 : notre participation aux frais UAPE est moins élevée que prévu, mais il s'agit d'un décompte encore provisoire.

21990.3612.xx : contrairement à ce qui était prévu au budget, selon décision de l'Etat, nous n'aurons pas à répartir la facture de l'AsCoVaBaNo entre le primaire et le secondaire, les frais de transport et de médecin-dentiste.

## Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

34201.3110.00 – achat d'un nouveau fourneau pour le refuge ainsi que le matériel nécessaire à sa mise en place.

35000.3144.00 - réfection du porche d'entrée de l'église, lui donnant une seconde jeunesse.

35001.3636.00 - le loyer de l'église, auparavant déduit du montant versé à la paroisse, est désormais enregistré séparément (35000.4472.00) .

## Chapitre 4 – Santé

Ràs

## Chapitre 5 – Prévoyance sociale

54500.4612.00 : le décompte final de l'AJOVAL 2025, encore provisoire, est en notre faveur.

## Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

61500.3141.00 – le budget de ce compte a fait l'objet d'un préavis de complément budgétaire de fr. 9'500.- à fr. 47'000.- (préavis 3/2025 accepté) pour les travaux du contour du Biolley.

# Préavis 1/2026 – comptes 2025

## Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### 7100 – approvisionnement en eau potable

Les charges ont été maîtrisées, pas de fuite notable, ce qui a permis d'attribuer fr. 4'152.95 au fond affecté.

### 7200 – traitement des eaux usées

Là aussi les charges ont été maîtrisées et fr. 11'073.20 ont été attribués au fond affecté.

### 7300 – gestion des déchets

Quelques variations (plus de flaconnage, plus d'inertes, plus de verre, mais moins d'encombrants, moins de papier, moins de bois) ; dans l'ensemble les coûts ont été maîtrisés et la taxe facturée fr. 67.- par personne a permis une attribution de fr. 446.60 au fond affecté.

## Chapitre 8 – Economie publique

82000.xxxxx : le déficit des forêts est largement inférieur aux prévisions.

84000.3103.00 : nous avons adhéré au programme « Les Secrets du Nord Vaudois » organisé par l'ADNV par l'achat de médailles connectées.

85001.4240.00 : pas de redevance reçue de Cand-Landi pour le remblayage.

85001.4250.00 : la vente de gravier s'est avérée moins importante que prévue.

## Chapitre 9 – Finances et impôts

Les impôts dans leur ensemble sont stables. Nous avons reçu fr. 54'100.- de droit de mutation (91000.4023.00) et fr. 28'600.- de gains immobiliers (95000.4601.00) qui n'avaient pas été budgetés.

En outre, la nouvelle péréquation, NPIV est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Dans les budgets prévisionnels, nous étions contributeur de fr. 5'300.-, alors que le projet de décompte final laisse apparaître que nous sommes finalement bénéficiaires de fr. 57'200.-. Tenir compte qu'une partie de la compensation « élèves distants pondérés » devra être restituée à l'AsCoVaBaNo (voir le préavis 2/2026)

## Immeubles financiers :

### Le Collège

96300.3430.00 : le budget de ce compte a fait l'objet d'un préavis de complément budgétaire de fr. 30'000.- (préavis 6/2025 amendé) pour les travaux de rénovation de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage.

96300.3441.00 : nous avons fait le choix de ne plus amortir le patrimoine financier, dès l'exercice 2025 et pour les suivants.

## Bilan

C. 1012.99 : la provision pour débiteurs douteux figure désormais en négatif à l'actif du bilan pour fr. 20'000.- ; son solde était largement surévalué à l'ouverture du bilan, raison pour laquelle elle a été dissoute de fr. 100'000.- au profit de la réserve de politique budgétaire.

C. 1043.00 et 2043.00 : nouveaux comptes de régularisation de la péréquation (transitoires actif et passif) ;

1400.00 - place de jeux – amortissement obligatoire de fr. 5'550.- ;

1400.01 – immeubles, terrains et forêts divers – pas d'amortissement

1401.00 - travaux séparatifs rues Four, Puits, Coin et Battoir « routes » - amortissement obligatoire de fr. 30'000.- ;

1403.00 - rue de la Gare - amortissement obligatoire de fr. 9'800.- ;

1403.01 - travaux séparatifs rues Four, Puits, Coin et Battoir « EC-EU et divers » : amortissement obligatoire de fr. 14'000. ;

1403.02 - aménagement places de parc cantine : amortissement obligatoire de fr. 13'000.- ;

1403.03 - travaux séparatifs rues Four – Puits, Coin et Battoir « eau potable » : amortissement obligatoire de fr. 6'000.- ;

1404.01 – auberge communale : amortissement obligatoire de fr. 35'000.- ;

1404.02 – maison de commune – remplacement chauffage : coût total fr. 56'828.05, subvention cantonale de fr. 8'500.- ; amortissement dès 2026

## Préavis 1/2026 – comptes 2025

1429.01 - crédit d'étude PACOM – investissement en cours ;

2064 : au 31 décembre, nos engagements s'élèvent à fr. 1'444'500.-- ;

2900.710 : fond de réserve « eau potable » - ce compte sert à équilibrer le dicastère 7100 ;

2900.720 : fond de réserve « épuration » - ce compte sert à équilibrer le dicastère 7200 ;

2900.730 : fond de réserve « déchets » - ce compte sert à équilibrer le dicastère 7300 ;

2910.02 : dissolution du fonds affecté « Abri PC » pour le verser au Canton.

2940.01 : notre réserve de politique budgétaire s'élève au 31.12. à fr. 470'000.-

### Nouveautés liées à MCH2

Le résultat doit désormais faire l'objet d'une présentation échelonnée. En plus du résultat total (qui modifie l'excédent ou le découvert du bilan), cette nouvelle présentation du résultat introduite par MCH2 doit mettre en évidence deux résultats intermédiaires : le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.

Le résultat opérationnel est la différence entre les charges et les revenus qui proviennent des activités courantes d'exploitation et des activités de financement. Les sous-résultats relatifs à ces deux catégories d'activités sont présentés séparément. Le résultat extraordinaire est la différence entre les charges et les revenus extraordinaires.

<b>Résultat échelonné comptes 2025</b>		
<b>Commune de Bretonnières</b>		
30	Charges de personnel	-120 554.95
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-604 443.85
33	Amortissements du patrimoine administratif	-113 350.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-7 711.20
36	Charges de transfert	-862 179.83
37	Subventions redistribuées	0.00
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)</b>		<b>-1 708 239.83</b>
40	Revenus fiscaux	489 950.64
41	Patentes et concessions	8 550.00
42	Taxes et redevances	338 677.68
43	Revenus divers	0.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	83 269.00
46	Revenus de transferts	779 656.62
47	Subventions à redistribuer	0.00
<b>TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)</b>		<b>1 700 103.94</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-8 135.89</b>
34	Charges financières (-)	-76 041.99
44	Revenus financiers (+)	192 202.98
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>116 160.99</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>108 025.10</b>
38	Charges extraordinaires (-)	-100 000.00
48	Revenus extraordinaires (+)	0.00
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>		<b>-100 000.00</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>		<b>8 025.10</b>

### III. Commentaires

L'année 2025 boucle avec un cash-flow qui a permis de procéder à fr. 113'350.-- d'amortissements obligatoires. La Municipalité juge les comptes 2025 comme bons mais reste toujours vigilante afin de maîtriser au mieux les dépenses.

## Préavis 1/2026 – comptes 2025

### IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 10 juin 2026;
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances ;

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir :

Article 1 : accepter les comptes 2025 tels que présentés, soit

Charges :	fr. 1'926'910.92
Revenus :	<u>fr. 1'934'936.02</u>
Excédent de revenus de	fr. 8'025.10

### Municipalité de Bretonnières

Le Syndic  
P.-Daniel Collomb

La Secrétaire  
Sandrine Falcy



### Annexes :

- Bilan et comptes de résultat détaillé 2025
- Principes régissant l'établissement des comptes annuels
- Etat du capital propre
- Tableau des associations de communes
- Tableau des titres et participations
- Tableau des prêts et engagements hors bilan
- Tableau des immobilisations du patrimoine financier
- Tableau des immobilisations du patrimoine administratif
- Plafond d'endettement
- Tableau du flux de trésorerie
- Tableau des indicateurs financiers
- Rapport de l'organe de révision (pour la Comgest uniquement)